

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 juillet 2021

N° 199/07/2021 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE EAU

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 05 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2021.

Présents Titulaires : 38

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Bernard BOUTON, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Clarisse HEULLAND à Philippe BECADE, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Claude BERLY, Françoise PIZZINI à Michel WEILL.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Michel CORNILLE, Jean-Louis IBRES.

**Monsieur Jean-Pierre FOISSAC donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 85 du 8 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Budget Annexe Eau pour 2021,

Le budget supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire qui comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2020, en section d'investissement et d'exploitation et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section d'exploitation.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2020, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Annexe Eau du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Ce projet de B.S repose sur les éléments suivants :

En section d'exploitation :

En recettes :

Les principales inscriptions nouvelles sont les suivantes :

- Affectation d'une partie de l'excédent global d'exploitation 2020, constaté à la clôture de l'exercice 2020, à hauteur de 180 000 €.
- Une recette d'ordre budgétaire de 20 K€ est inscrite en ajustement de la dotation aux amortissements des subventions d'investissement reçues.

En dépenses :

Un complément de crédit pour les dépenses de personnel à hauteur de 50 K€ dans l'éventualité d'une évolution des effectifs en lien avec le transfert de la compétence eau.
Une inscription de 150 K€ en charges exceptionnelles pouvant intervenir d'ici à la fin de l'exercice budgétaire.

En section d'investissement :

En recettes :

Les principales inscriptions nouvelles sont les suivantes :

- Affectation d'une partie de l'excédent global d'exploitation 2020 à hauteur de 4 818 677.99 €, constaté à la clôture de l'exercice 2020.
- Reprise de l'excédent du solde d'exécution 2020 d'investissement (hors restes à réaliser) d'un montant de 656 334.96 € constaté à la clôture de l'exercice 2020.
- Annulation de l'emprunt d'équilibre, inscrit au Budget primitif 2021, de 1 540 124 €.

En dépenses :

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

- des inscriptions prévisionnelles, en travaux et études pour 3 232 K€.

Ces propositions nouvelles s'inscrivent dans le cadre de la prospective financière des travaux et études à financer de plus de 41 M€ sur la durée restante des 14 années d'exécution de la nouvelle DSP.

- une dépense d'ordre budgétaire de 20 000€ est inscrite en ajustement de la dotation aux amortissements des subventions d'investissement reçues.

Le total des restes à réaliser d'investissement à reporter en 2021 s'est élevé à 824 308.78 € en dépenses et à 141 561.07 € en recettes.

Au final, le Budget Supplémentaire 2021 Budget Annexe Eau présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE EAU 2021

E/I	R/O	DEPENSES		RECETTES		
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition	
EXPLOITATION	REEL	012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	50 000,00		
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	150 000,00		
		Total Dépenses Réelles Exploitation		200 000,00	Total Recettes Réelles Exploitation	
	ORDRE				042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
		Total Dépenses Ordre Exploitation		0,00	Total Recettes Ordre Exploitation	
	REPORTS	Résultat de fonctionnement Reporté		0,00	Résultat de fonctionnement Reporté	
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		200 000,00		TOTAL RECETTES EXPLOITATION		
				200 000,00		

E/I	R/O	DEPENSES		RECETTES		
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition	
INVESTISSEMENT	REEL	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00	16	
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 182 141,24	10	
		Total Dépenses Réelles Investissement		3 232 141,24	Total Recettes Réelles Investissement	
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000,00		
		Total Dépenses Ordre Investissement		20 000,00	Total Recettes Ordre Investissement	
	REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent		824 308,78	Restes à réaliser de l'exercice précédent	
	Résultat d'Investissement Reporté		0,00	Résultat d'Investissement Reporté		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		4 076 450,02		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		
				4 076 450,02		

TOTAL DEPENSES	4 276 450,02	TOTAL RECETTES	4 276 450,02
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Le Budget Annexe Eau 2021 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

EAU

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	TOTAL
Investissement	4 653 200,00	4 076 450,02	8 729 650,02
Exploitation	2 808 268,00	200 000,00	3 008 268,00
TOTAL	7 461 468,00	4 276 450,02	11 737 918,02

Considérant que le Budget Supplémentaire Budget Annexe Eau 2021, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers communautaires avec la convocation à la séance,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 juin 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Supplémentaire 2021 – Budget Annexe Eau, tel que présenté.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

12 JUIL. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

12 JUIL. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE

